



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2024-07-05

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR – Lot n°13 : 12 –
RESEAUX ET EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS – ECLAIRAGE SCENIQUE
(LOT N°13 DU DOSSIER INITIAL)**

Avenant N°2

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la construction du nouvel Alcazar – Lot n°13 : 12 – RESEAUX ET EQUIPEMENTS AUDIOVISUELS – ECLAIRAGE SCENIQUE (LOT N° 13 DU DOSSIER INITIAL)** avec l'entreprise **LAGOONA LYON SAS** dont le siège se situe 12 chemin des Gorges - 69570 DARDILLY, il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

Cet avenant porte sur les points suivants :

Acte d'engagement

Article 17 – Paiement

En cas de paiements sur un seul compte, le pouvoir adjudicateur de libère des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

(Joindre le RIB correspondant)

Libellé du compte : **LAGOONA LYON**

Domiciliation : **EEST SDC STRASBOURG N40**

Adresse :

Code IBAN : **FR66 3000 2085 7100 0046 0940 X97**

Code BIC : **CRLYFRPPXXX**

Les paiements sont effectués en euros.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **LAGOONA LYON**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Mis en ligne le 19/07/2024 à 17h03

REÇU EN PREFECTURE
le 19/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240719-2024_07_05D

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **LAGOONA LYON**.

Fait à Sisteron, le 19 juillet 2024

Pour copie conforme

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 19/07/2024 à 17h03

REÇU EN PREFECTURE

le 19/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20240719-2024_07_05D